

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteur — A. E. AUBRY

Editeur-Propriétaire — LEGER BROUSSEAU

JE CROIS J'ESPERE ET J'AIME.

Le Spiritisme.

(3e article. — Voir les nos des 19 et 22 juin.)

La doctrine spirite, nous étant donnée par une voie extraordinaire, c'est-à-dire par la révélation des Esprits, nous avons dû tout d'abord nous enquérir de la légitimité de cette voie, de la sincérité de ce moyen ; nous avons dû prier ces êtres merveilleux qui veulent bien se mettre en communication avec nous sous des noms respectés, d'être assez bons pour nous administrer quelques preuves de leur identité et surtout de leur véracité sans quoi, malgré toute notre bonne volonté, il nous serait évidemment impossible d'avoir en eux la moindre confiance. Or, le lecteur sait que non-seulement nous n'avons rien obtenu, mais qu'au contraire nous avons acquis la certitude que cette identité et cette véracité ne sont point démontrées, mais sont, de plus, tout à fait indémontrables. Nous avons même constaté que les Esprits ne se gênent point du tout pour tromper, qu'ils ont un goût très prononcé pour le mensonge, et que, soit dit sans les offenser, la fourberie est un de leurs caractères les plus authentiques. Nous avons formellement conclu de là qu'il n'y a aucun fond à faire sur leurs révélations, et que leurs doctrines sont au moins fort suspectes.

Nous pourrions en rester là ; le spiritisme est condamné dans ses sources. Examinons toutefois directement sa base doctrinale, son dogme fondamental, et voyons s'il est meilleur que son origine. Le spiritisme repose tout entier, comme doctrine, sur la réincarnation. Les âmes ne vivent pas qu'une fois sur cette terre, comme on l'avait cru jusqu'ici et comme le christianisme l'enseigne ; elles ont à parcourir une série d'épreuves qu'elles subissent incarnées sur notre planète ou sur une autre. Le nombre des incarnations est plus ou moins grand, selon les progrès que les âmes accomplissent dans la perfection, à laquelle toutes finissent par arriver, ainsi qu'au bonheur suprême. De là, négation de l'éternité des peines, négation de la résurrection des corps, deux dogmes que la secte nouvelle veut retrancher du catholicisme, en attendant qu'elle le retranche lui-même tout entier en le transformant. Écoutez sur la réincarnation les paroles mêmes des Esprits, répondant aux questions qui leur ont été posées à ce sujet.

« Comment l'âme qui n'a point atteint la perfection pendant la vie corporelle, peut-elle achever de s'épurer ? — En subissant l'épreuve d'une nouvelle existence.

« L'âme a donc plusieurs existences corporelles ? — Oui, tous nous avons plusieurs existences.

« Il semble résulter de ce principe que l'âme après avoir quitté un corps, en prend un autre ; autrement dit, qu'elle se réincarne dans un nouveau corps ; est-ce ainsi qu'il faut l'entendre ? — C'est évident.

« Quel est le but de la réincarnation ? — Expiation, amélioration progressive de l'humanité ; sans cela, où serait la justice ?

« Le nombre des existences corporelles est-il limité, ou bien l'esprit se réincarne-t-il à perpétuité ? — A chaque existence nouvelle, l'Esprit fait un pas dans la voie du progrès ; quand il s'est débarrassé de toutes ses impuretés, il n'a plus besoin des épreuves de la vie corporelle.

« Le nombre des incarnations est-il le même pour tous les Esprits ? — Non ; celui qui avance vite s'épargne des épreuves. Toutefois, ces incarnations successives sont toujours très nombreuses, car le progrès est presque infini.

« Que devient l'Esprit après sa dernière incarnation ? — Esprit bienheureux ; il est pur Esprit. » (1)

Telle est, d'après les Esprits eux-mêmes, la doctrine spirite sur la pluralité des existences, sur la réincarnation des âmes. Or, elle repose sur une erreur philosophique plus encore que religieuse sur une notion complètement fautive de la personnalité humaine, qu'elle détruit, de telle sorte que la nouvelle secte est, dans son dogme fondamental, une insulte à la philosophie avant d'être une hérésie religieuse. Rétablissons donc la vraie notion de la personnalité humaine, et nous comprendrons la valeur du spiritisme.

Nous n'avons nullement besoin, pour cela, d'entrer dans les profondeurs de la métaphysique et d'exposer ici de difficiles théories ; les idées communes nous suffisent, et quoique les Esprits soient, sans aucun doute, très aptes et tout à fait habitués à manier des notions abstraites et subtiles, nous ne leur parlerons que le langage du bon sens. Or, nous les prions très humblement de remarquer que la personnalité humaine n'embrasse pas seulement notre âme, mais aussi notre corps, et que celui-ci fait partie de nous-mêmes, qu'il est une partie intégrante de notre être : l'homme est non pas une âme, un esprit, mais un être composé d'une âme et d'un corps. Voilà la véritable idée de l'homme, voilà sa nature, et sa personnalité embrasse les

deux parties qui le composent. Cette idée est le résultat de l'expérience psychologique, la conclusion à la fois instructive et rationnelle d'un fait de conscience permanent et universel, à savoir, que nous rapportons à nous-mêmes, à notre nature, à notre personnalité, notre corps aussi bien que notre âme. Cette idée est, on peut le dire, celle de tous les hommes, de l'humanité tout entière, et elle fait partie du patrimoine intellectuel du genre humain ; c'est une idée de sens commun. De là découlent deux conséquences capitales pour la question qui nous occupe : premièrement, puisque notre corps fait partie intégrante de notre nature, l'âme après la mort, l'âme séparée du corps, vit sans doute, mais elle est dans un état anormal, dans un état qui n'est pas sa nature : *animam esse dit saint Thomas, separatam a corpore est prater rationem suam naturam* (2). En second lieu, c'est une doctrine parfaitement conforme à la nature et parfaitement vraie, que celle de l'Eglise catholique enseignant que cette séparation n'est que temporaire, et que l'âme sera unie de nouveau corps qu'elle a animé sur la terre.

Cela posé, nous pouvons comprendre sans peine la valeur philosophique du spiritisme. C'est sa doctrine constante et fondamentale que le corps n'est pour l'âme qu'un accident, pour parler le langage de l'Ecole, et, pour parler le sien, qu'un habit, une sorte de manteau incommode dont elle se débarrasse (3). Or, d'après ce que nous venons d'établir, c'est là la destruction même de la notion de l'humanité, de la nature humaine, de l'homme, être composé de deux substances. Secondement, la base doctrinale du spiritisme est, nous l'avons vu, la réincarnation : l'âme passe d'un corps à un autre, et elle peut ainsi en animer un cinquante successivement, pour peu qu'elle soit paresseuse à se perfectionner. Or, outre que cette réincarnation détruit la véritable notion de la nature humaine, puisque, dans cette hypothèse, le corps n'est pour l'âme qu'un accident, un vêtement, elle détruit encore l'idée vraie de l'individualité ou de la personnalité humaine. Celle-ci embrasse en effet, nous l'avons vu, le corps aussi bien que l'âme, de telle sorte que l'individu humain, la personne humaine, est constituée par une âme et un corps unis ensemble dans l'unité de nature et de personne ; et ainsi tel individu, Paul, par exemple, est constitué tel par telle âme et telle corps, en d'autres termes, est constitué lui-même par son corps. L'âme n'est pas lui, le corps n'est pas lui ; ils sont des parties de lui-même, et bien que l'âme soit sans aucun doute la partie principale, elle n'est pas tout l'homme, elle n'est pas toute la personne.

Il est donc certain, il est donc manifeste que le spiritisme détruit et la véritable notion de la nature de l'homme et l'idée de la personnalité humaine ; et cela aux yeux du bon sens, car nous avons évité à dessein toute idée métaphysique, pour rester dans les notions communes. Et ce résultat, qu'on veuille bien le remarquer, est celui, non pas de quelque théorie accidentelle émise par quelque adepte de la secte nouvelle ou par quelque Esprit aventureux ; mais c'est la conséquence positive et forcée de son dogme fondamental. Sa base est donc complètement ruineuse. Et telle est la valeur philosophique et doctrinale d'une école qui se donne comme le complément du christianisme et affiche la mission de régénérer l'humanité ! Nous avons donc raison de dire que le spiritisme est plus encore, dans sa base et substance, l'ennemi de la saine philosophie que du catholicisme ; il est antiphilosophique avant d'être anticatholique.

Examinons, comme conséquence, une autre grande question, vitale elle aussi pour le spiritisme et le catholicisme ; et nous verrons que les doctrines de celui-ci sont ici, comme toujours, parfaitement conformes à la raison. Nous voulons parler de la durée des peines de l'autre vie. Exposons d'abord à cet égard les principes de la secte nouvelle révélés, assure-t-on, par saint Louis, saint Augustin, La Mennais, l'apôtre saint Paul, etc. Ces noms sont importants ; heureusement nous savons ce qu'il faut penser de l'identité des Esprits, et les plus fervents spiritistes confessent qu'il n'y a pas à s'y fier. Quoi qu'il en soit, écoutons ces célèbres personnages :

« La durée des souffrances de l'Esprit peut-elle être éternelle ? — Sans doute, s'il était éternellement mauvais ; ... mais Dieu n'a pas créé des êtres pour qu'ils soient voués au mal à perpétuité ; il ne les a créés que simples et ignorants, et tous doivent progresser dans un temps plus ou moins long, selon leur volonté. »

S. LOUIS.
« D'après cela, les peines imposées ne le seraient jamais pour l'éternité. — Interrogez vos bon sens, votre raison, et demandez-vous si une condamnation perpétuelle pour quelques moments d'erreur ne se-

rait pas la négation de la bonté de Dieu. »

S. AUGUSTIN.
« Attachez-vous par tous les moyens qui sont en votre pouvoir à combattre, à anéantir l'idée de l'éternité des peines, pensée blasphématoire envers la justice et la bonté de Dieu. »

LA MENNAIS.
« Vouloir que le châtiment soit éternel, c'est lui nier toute raison d'être. ... Affirmez l'amortissement graduel des châtimens et des peines par les transmissions. ... Hommes de foi ardente et vive, avant-garde du jour de la lumière, à l'œuvre donc ! non pour maintenir des fables vieillies et désormais sans crédit, mais pour raviver, revivifier la véritable sanction pénale, sous des formes en rapport avec vos mœurs, vos sentimens et les lumières de votre époque. »

PAUL, apôtre (4).
Examinons maintenant. Les Esprits saint Louis, saint Augustin, saint Paul, affirment qu'une peine éternelle pour une faute d'un instant réponde à la raison, à la justice, comme à la bonté de Dieu, c'est-à-dire qu'ils enseignent ce principe qu'il doit y avoir proportion entre la durée de la peine et celle de la faute. Remarquons d'abord que ces Esprits ne sont guère inventifs, et qu'on s'attendait à quelque chose de plus neuf ; il y a des siècles que les libertins de ce monde-ci nous disent cela : ceux de l'autre monde n'en sauraient-ils pas davantage ? Mais, quoi qu'il en soit, n'en déplaise aux Esprits, leur principe est faux. La peine doit être proportionnée à la gravité de la faute ; cela est parfaitement vrai, parfaitement logique et parfaitement évident ; elle doit être proportionnée à la durée de la faute ; ceci est un erreur manifeste. Qui ne voit, en effet, qu'une faute d'un instant peut être extrêmement grave, et qu'une autre dont la durée sera beaucoup plus longue, peut l'être infiniment moins ? La raison en est que la gravité d'une faute est dans la malice de l'acte et dans celle de son objet ; et la durée ne peut être ainsi qu'une circonstance aggravante. Transportons la question dans le domaine des faits. Est-ce que, par hasard, les juges de la terre admettraient le principe des spirites ? Est-ce qu'ils proportionnent la durée de la peine à celle de la faute ? Mais tous les jours ils condamnent aux galères perpétuelles des criminels dont la faute a duré moins d'une minute. Décidément, les Esprits ne sont pas forts. Et l'on peut le demander sans crainte à tout homme de bon sens : qui a raison ici, ou des catholiques, ou des spirites, et de ceux qui, sans l'être admettent sur cette question leurs ridicules principes ?

Mais ce qui est plus fort encore, c'est que les Esprits prétendent que l'éternité des peines n'est pas tout prouvée par le témoignage des saintes Ecritures. Ce texte, *Ita maledicti, in ignem aeternum, provehant*, disent-ils, que l'enfer est éternel, mais non la peine de chacun, car on peut sortir d'un feu éternel. Je ne perdrai pas mon temps à faire ici à ces Esprits subtils une leçon d'exégèse, je ne leur dirai pas que Jésus-Christ ajoute immédiatement après ce texte ces paroles : *Ita in supplicium aeternum, justi autem in vitam aeternam* (saint Matthieu, 25, 26), et que, d'après le parallélisme, le supplice doit s'entendre dans le même sens que le bonheur ; mais je leur dirai : si ce texte vous laisse quelque scrupule, prenez en d'autres, ils ne manquent pas. *Vernis corum non moritur, et ignis non extinguitur. Qui non obediunt Evangelio... penas dabunt in interitu aeternis. Regnum Dei non consequentur*, etc., etc. Les Esprits ont donc contre eux les saintes Ecritures.

Il ne sont pas plus heureux relativement au dogme de la résurrection des corps, qui est aussi un de leurs canchamars et qui renverse la base de leur système, la réincarnation. Nous l'avons en effet déjà fait remarquer ; ce dogme catholique est en parfaite conformité avec la raison. L'homme, nous l'avons vu, et quant à sa nature, et quant à sa personne, n'est pas un pur Esprit, il est composé de deux substances, son âme et son corps, avec ce corps qui est une partie substantielle de lui-même qui est une des deux substances qui le composent. L'âme, encore une fois, n'est pas l'homme, ni quant à sa nature, ni quant à sa personne. Le dogme catholique de la résurrection, qui détruit le spiritisme par la base, est complètement conforme à la nature de l'homme, et la fable spirite de la réincarnation lui est absolument contraire. — (Monde).

L'ABBÉ DESORGES.

Situation religieuse de l'Espagne.

Dans une première lettre, notre correspondant de Madrid nous a fait connaître la situation politique de l'Espagne ; dans celle que nous allons résumer, il traite des questions religieuses.

Il serait difficile de trouver une idée plus impopulaire en Espagne, où l'unité de foi est devenue un trait du caractère national, que la liberté des cultes. Les

progressistes eux-mêmes, ou pour mieux dire quelques progressistes très peu nombreux, ne l'ont acceptée qu'en 1838. Jusqu'alors, les Constitutions de 1812 et 1837 étaient leur unique symbole, et ces Constitutions reconnaissent expressément l'unité religieuse ; mais depuis cette époque, un ou deux journaux de ce parti saisissent toutes les occasions de revendiquer plus ou moins clairement l'admission de cultes hétérodoxes dans le pays. Une de ces occasions s'est présentée il y a peu de temps.

Les tribunaux de Grenade ont été saisis d'une plainte contre un petit nombre d'individus accusés d'attentat contre la religion de l'Etat, et punissables d'après les lois en vigueur en Espagne. La peine portée par ces lois est celle d'un court emprisonnement ou d'un bannissement temporaire, qui ne doit pas être bien douloureux pour ceux qui aiment si peu les mœurs du pays et qui peuvent compter sur la protection de l'Angleterre, car ils sont protestants. Cependant leur sort a tellement attiré les journaux dont nous parlons plus haut, qu'ils ne cessent de demander leur grâce, faute de pouvoir demander l'abolition de la loi qui les condamne.

Il va sans dire que ces réclamations n'ont pas trouvé d'écho dans l'opinion publique en Espagne ; mais il n'en a pas été de même à l'étranger. Les Anglais, dont la tendresse de cœur est bien connue, et qui ont l'Irlande pour témoin de leur tolérance, ont envoyé à Madrid un certain général qui intercéda sans succès pour les accusés, auxquels on ne pouvait faire grâce avant jugement. De l'autre côté des Pyrénées, il nous est venu aussi un document où l'on demande pour eux la grâce de la Reine ; cette pièce est signée, dit-on, par 30,000 dames, qui n'ont pas trouvé, à ce qu'il paraît, ni en Europe, ni en France, ni en Espagne, de gens plus dignes de leur compassion que les protestants de Grenade.

Je viens de dire que les *libre-cultistes* sont très peu nombreux chez nous ; il n'en est pas moins vrai qu'un petit groupe de progressistes et de démocrates, parti nouveau très éloigné du pouvoir, il faut ajouter certains orateurs, sans influence politique, qui se sont exprimés en ce sens dans une société qui n'a pas même tout à fait un caractère public.

Madrid possède un cercle littéraire, dont autrefois les gens de lettres les plus distingués, et même quelques politiques éminents, ne dédaignaient pas les discussions. Mais à présent, à quelques exceptions près, les orateurs, aussi bien que plusieurs de ceux qui assistent aux séances, ne sont que des jeunes gens sortis tout récemment de l'Université ou des écoles spéciales, plus riches d'enthousiasme que de science, et d'ardeur que de maturité. Ce cercle s'appelle l'*Athenée* (Athènes) ; mais, malgré son nom, il ne pourrait bien que quelques discours n'essent pas un cachet d'atticisme bien marqué, ou que l'auditoire affectât un peu trop les mœurs des Athéniens sur la place publique. C'est là peut-être la cause de la disparition de quelques savants, qui se sont éloignés tout à fait.

La plupart des jeunes orateurs n'ont qu'un mot à prononcer pour résoudre tout d'un coup les plus ardues problèmes, économiques, politiques, moraux, artistiques et même religieux, aussi bien dans le passé que dans le présent ou dans l'avenir. Ce mot, on le devine, c'est *liberté absolue*.

Ainsi le dernier thème proposé était la *liberté absolue de la discussion et de l'enseignement*, annexée par un des orateurs à la *liberté des cultes*. Il est vrai que nous n'en avons qu'un ; mais il nous fallait appliquer partout notre principe, faire usage à tout prix de notre panacée scientifique ; et s'il n'y a guerre de dissidents religieux parmi nous, le droit doit être établi pour les étrangers qui veulent bien nous honorer de leurs visites, fussent-ils les strangulés de l'Inde, bons après tout, à supprimer l'excès de la population. Le droit est toujours le droit ; et si l'humanité tout entière devenait un seul troupeau sous un seul pasteur, nous réclamerions la liberté non moins chaleureusement, pour en faire profiter les habitants des planètes.

Mais ces fougueux partisans de la liberté quand même la mettent en pratique d'une façon assez bizarre. Il n'y a pas longtemps qu'ils se sont permis quelques attaques contre les croyances du pays ; je n'affirmerai pas qu'elles eussent dépassé des limites de la loi, mais un orateur démontra, aux grands applaudissements de l'assistance entière, qu'elles avaient dépassé celles de la convenance. Cependant personne n'eut aucun démêlé avec les tribunaux, qui, à tout prendre, n'auraient pu que suspendre les séances. Quelques membres ayant tâché de démontrer l'incompatibilité de ces droits absolus non seulement avec la foi, mais encore avec la raison, ces grands libéraux se fâchèrent et demandèrent qu'on imposât silence à ces rétrogrades, attendu qu'ils avaient de très belles cho-

ses à répondre, mais que la loi ne leur permettait pas de le faire. C'est une méthode excellente pour parler sans être contredit, et pour avoir raison sans rien dire.

Mais nous parlons trop longtemps des tristes tentatives de quelques hommes égarés dont les opinions n'ont pas de racine dans le sol de l'Espagne, et qui ne sont après tout que les ombres du tableau. Dieu merci, au milieu de nos discordes politiques, et malgré les manœuvres de la Société biblique, la foi catholique du peuple espagnol est chaque jour plus unanime, plus ferme, plus expansive. L'Eglise a célébré récemment les augustes solennités de la Semaine-Sainte : le jeudi de la Cène et le Vendredi-Saint sont à Madrid des jours où la dévotion est pour ainsi dire publique, et le deuil de l'Eglise devient un deuil national. Dans ces jours, les rues sont remplies de gens de toutes les conditions qui négligent leurs affaires habituelles pour visiter les temples ; pas une voiture ne circule dans la ville. Le silence qui se fait partout invite au recueillement ; les hauts dignitaires et les dames illustres, qui visitent les églises à pied, préchent par leur exemple l'humilité. La Reine, heureuse de donner en public un témoignage de sa piété, est allée cette année, comme d'habitude, suivie de sa royale famille, du conseil des ministres et d'un nombreux cortège, se prosterner au pied des autels de Celui par qui régnaient les rois. L'armée a envoyé aussi ses représentants pour accomplir ce devoir religieux ; les ordres militaires se sont réunis chacun dans une église, pour célébrer les offices ; les Cardinaux espagnols, les prélats, la Reine aussi, ont lavé les pieds aux pauvres le jour mémorable où le Sauveur du monde l'a fait lui-même. Le peuple accourait en masse pour entendre les orateurs sacrés et pour déposer ses offrandes aux portes des temples : enfin la société entière, depuis le chef suprême jusqu'au dernier mendiant, pénétrée du même sentiment et réunie au pied de la même croix, montrait à la face du monde que chez les peuples catholiques la foi fait un seul cœur de tous les cœurs et une seule âme de toutes les âmes.

Et ce culte fervent et splendide n'est pas une vaine apparence. Bien des faits le démontrent. Les ordres religieux, autant que les lois actuelles et le Gouvernement le permettent, prospèrent de plus en plus. De nobles dames renoncent au luxe et à la splendeur d'un rang illustre, pour la vie humble et pénible des religieuses. Nous en avons eu, ces jours derniers, quelques exemples édifiants. Deux villes (Saragosse en est une) demandent des Pères des Ecoles pies *Exculdas Pias*, ordre d'origine espagnole, assez semblable aux Frères des Ecoles chrétiennes françaises) pour leur confier l'éducation de leurs enfants. En Aragon et en Estramadure et dans quelques autres provinces, il y a eu des missions qui ont obtenu des résultats admirables. La Compagnie de Jésus travaille aux îles Philippines pour la conversion des pauvres sauvages, et raconte en des lettres pleines d'intérêt l'état de ces peuples et les fruits de ses prédications. Enfin des Bénédictins espagnols en Australie, des missionnaires espagnols aussi en Cochinchine, des Espagnols partout où l'on peut obtenir le salut pour les autres et le martyre pour soi-même, ont prouvé que l'Esprit de Dieu vivifie toujours, en dépit de quelques douloureuses contrariétés, le cœur magnanime de notre Eglise.

Le nouveau ministre de la justice s'est adressé, aussitôt son entrée en fonctions, à tous les prélats de l'Eglise d'Espagne en leur demandant par des lettres confidentielles leur avis sur les mesures qu'il faudrait prendre pour que le dernier Concordat fût accompli sur tous les points et pour la plus complète harmonisation des intérêts de l'Eglise avec ceux de l'Etat. Cet acte a mérité les éloges de la presse religieuse, et Mgr l'Archevêque de Saragosse a publié sa réponse, document plein de fermeté et de bon sens, où l'on voit tout ce qu'on a omis, et tout ce qu'on a encore à faire pour le bien de l'Eglise, qui est aussi celui de l'Etat.

Le dernier ministère n'avait pas oublié les affaires ecclésiastiques à la fin de sa carrière : la *Gazette* a publié récemment les décrets antérieurement signés, par lesquels Mgr Pantaleon Monserrat, évêque de Badajoz, est élevé à l'évêché de Barcelone ; D. Fr. Félix-Marie Arriete à celui de Cadix, et D. Jean-Ignace-Moreno, évêque d'Oviedo, à l'archevêché de Valladolid. Le 17 avril, D. Castillio, évêque auxiliaire de Séville, a été aussi nommé à l'évêché de Léon. Enfin le 8 du même mois, Sa Majesté, accompagnée du prince royal, du duc et de la duchesse de Montpensier et des Infants D. Antoine et D. Sébastien, imposa solennellement la barrette cardinale à S. Em. Mgr de Lastra et Gueta, archevêque préconisé de Séville. (Monde).

Un esclavage abrutissant de près d'un siècle a-t-il altéré sa nationalité ? La pression du despotisme mongol a-t-elle vicié les lignes de son type chrétien ? Oh non ! Avant de secourir ses fers, elle se couvre d'un voile de deuil

Appel du gouvernement national (section des provinces lithuaniennes) au clergé catholique romain de Lithuanie.

La Pologne ne commença à devenir puissante, politiquement parlant, qu'à dater de sa conversion au christianisme. L'Eglise sanctifia sa puissance, la vivifia de son esprit et la maintint, en sauvant l'unité nationale menacée par les troubles qui suivirent le règne de Boleslas la Bouche-Torse.

C'est par les douces armes de l'Eglise que la Pologne étendit les limites de son territoire, et la Lithuanie, convertie à la croyance du vrai Dieu, devint polonaise en même temps que chrétienne. Fidèle à sa double mission de protéger l'Europe contre les barbares du Nord et de l'Orient, et d'introduire l'élément chrétien dans la vie des nations, cette fille généreuse et vaillante de l'Eglise tenait en respect à l'extérieur les Moscovites et les Tartares, battait les Turcs sous les murs de Warne et de Vienne, et développait à l'intérieur ses institutions et sa jurisprudence sur les bases de l'idée chrétienne. Nulle part l'esprit de l'Eglise catholique ne s'est si complètement identifié à l'esprit national, nulle part la tolérance religieuse ne fut aussi grande, la liberté de conscience plus respectée ; car la Pologne, loin de faire de la religion un instrument de sa politique, soumettait sa politique aux préceptes de l'Evangile. Aussi, seule entre toutes les nations chrétiennes, mérita-t-elle la gloire, que l'Eglise prescrivit à tous les fidèles de la terre de prier trois fois par jour pour ses fils qui moururent en combattant pour la sainte cause du christianisme, et cette prière universelle dura jusqu'à la consommation des siècles.

La puissance et l'influence politique de la Pologne s'accrurent tant que les principes chrétiens servirent de base aux rapports internationaux. Cette influence s'affaiblit, et la Pologne chancelante marcha vers sa ruine, depuis que la politique de l'égoïsme commença à prendre le dessus en Europe. Ce nouvel état de choses fut sanctionné par le traité de Westphalie, et pour la première fois au milieu d'une assemblée de diplomates européens, on ne vit ni les représentants de la Pologne, ni ceux de Rome.

La Pologne pouvait être complice de l'œuvre qui séparait les intérêts des gouvernements de ceux du christianisme, et à dater de cette époque, une puissance jusqu'alors à peu près inconnue, la Moscovie, digne représentante des principes nouvellement adoptés, commença à surgir des brouillards de l'histoire.

La Pologne tomba, et même dans sa chute elle retraça, par le martyre de ses enfants, l'image de la sainte Eglise, sa mère.

Que fait l'ennemi pour tuer sa victime, pour anéantir la nationalité polonaise. L'instinct lui dit que la puissance vitale de cette nationalité réside essentiellement dans le sentiment religieux ; c'est donc à persécuter ce sentiment qu'il s'acharne, et les paroles bien connues de Nicolas : *Je détruirai la Pologne en détruisant le Dominus cobiscum* dans leur férocité mongole, définissent exactement la solidarité inébranlable de la Pologne avec l'Eglise.

En effet, la Moscovie n'avait pas d'autres ressources pour tuer la Pologne ; il faut d'abord tuer dans le cœur de ses enfants les saintes croyances de leurs ancêtres. Pourquoi vous retracerions-nous la longue série de persécutions que subit l'Eglise de Pologne ? ... N'avez-vous pas été et n'êtes-vous pas vous-même victimes de la rage incapable de l'oppresser ? N'avez-vous pas été et n'êtes-vous pas sans cesse nos fidèles compagnons de pèlerinage dans ce saint chemin que nous avons tracé par notre sang et nos larmes à travers les neiges de l'Oural, vers les mines de la Sibirie et les glaces du Kamchatka ? Ne remplissez-vous pas les cathos moscovites, n'êtes-vous pas avec nous devant les conseils de guerre de l'oppresser ?

C'est en vain pourtant que l'enfer conspire contre la Pologne ; elle ne peut pas plus périr que la vérité qui vit dans l'Eglise. La patrie des Batory et des Sobieski n'est pas un de ces corps sociaux ébauchés par la politique éphémère de quelques hommes, pour suffire au besoin de quelques siècles ; elle n'est pas le résultat d'une combinaison politique. La Pologne, comme l'a dit l'immortel Skarga, est une institution divine. La Pologne, c'est l'idée chrétienne nationalisée. Cette idée est impérissable ; aussi la Pologne vit et triomphera comme elle et avec elle.

Voyez ! à peine l'aurore de la fraternité des peuples éclaire-t-elle l'Occident à peine des principes moins égoïstes forcent-ils les consignes des cabinets, que déjà la Pologne, cette représentante des plus nobles principes, des principes chrétiens, revient à la vie et accourt de nouveau prendre part à la grande harmonie des puissances européennes.

Un esclavage abrutissant de près d'un siècle a-t-il altéré sa nationalité ? La pression du despotisme mongol a-t-elle vicié les lignes de son type chrétien ? Oh non ! Avant de secourir ses fers, elle se couvre d'un voile de deuil

(1) Allan Kardec, le Livre des Esprits 1. 2, ch. IV.

(2) *Sum. theol.*, 1, 9, 89, A, 1.
(3) Allan Kardec, *Livre des Esprits*, 1. 2, c. 5, et passim.

(4) *Le Livre des Esprits*, 1. IV, ch. II.

et se prosterner au pied de son divin Maître crucifié. Le pays tout entier résonne d'hymnes pieux. La nation polonaise prie ! Elle prie tout entière, comme chaque homme, chaque chrétien sent le besoin de la faire à la veille d'une grande entreprise. Après la prière, elle s'empresse de réparer ses fautes en faisant pleine et entière justice au droit des populations des campagnes, et reprend ainsi son développement historique que l'oppression moscovite avait entravé. Après avoir invoqué le Dieu des armées et rempli un devoir sacré, forte de sa foi dans un secours surnaturel, dans la justice et la toute puissance divine, elle repousse toute considération, tout calcul humain, se soulève au nom de la croix et marche sans armes contre les phalanges ennemies. La même voix qui criait jadis au Czar de Rome : In hoc signo vinces, retentit aujourd'hui dans le cœur de la nation polonaise.

Nos héroïques jeunes gens après avoir lavé leur conscience au tribunal de la pénitence et retrempe leurs forces dans le corps et le sang sacré du rédempteur du monde, vont se mesurer, désarmés, avec un adversaire puissant. La miséricorde divine se manifesta par d'éclatants miracles. Les rigueurs de notre hiver sont tempérées par les doux rayons d'un soleil printanier : une poignée de héros lutte contre des hordes nombreuses et le cri : *Jésus, Marie*, sur les lèvres du peuple polonais, est plus terrible encore que les faux qui arment son bras : L'ennemi épouvanté prend la fuite, car cette invocation sacrée est l'effroi de l'esprit des ténèbres et de ses lâches sectaires.

Prêtres lithuaniens ! lorsque, il y a deux siècles, un ennemi plus noble, mais aussi plus puissant, envahit et inonda la Pologne, au point que le reste de nos braves qui le combattait encore n'eurent d'autre refuge, sur toute la surface de la terre natale, que Jasna Gora, d'autre protection que l'image de la sainte mère de Dieu, la foi vive d'un seul moine, qui résumait en lui l'idée chrétienne et polonaise, sauva la cause de l'indépendance nationale.

La patrie a confiance que vous êtes les dignes descendants en esprit de cette homme de glorieuse mémoire. Ce qu'a pu Augustin Kordecki chacun de vous le peut et le doit sur tous les points de la terre natale, car Dieu est partout, et de toute part l'invocation de ses pieux enfants monte vers Marie, notre mère très pure. Soutenez-nous, réchauffez nos cœurs, retirez sans cesse nos forces et notre valeur, pour que nous puissions combattre vaillamment et à outrance l'oppressur de la religion et de la patrie. Accompagnez nos héroïques soldats aux champs de bataille pour que la vue de leurs pasteurs redouble leur foi, pour qu'en mourant de la mort des braves, ils puissent entendre de vos lèvres des paroles de consolation, recevoir de vos mains le Viatique sacré des martyrs. Que la postérité dise de vous, de génération en génération : *Ce furent de bons pasteurs, car ils ont donné leur vie pour leurs frères.*

CANADA.

QUEBEC, 26 JUIN 1863.

Bulletin électoral.

Depuis notre dernier numéro, nous avons eu le résultat de plusieurs élections.

PORTNEUF.—Voici l'état des polls à la clôture de la dernière journée de votation, dans le comté de Portneuf :

Table with 2 columns: Candidate Name and Votes. Includes St. Casimir, Grandines, St. Alban, Deschambault, Cap Santé, Portneuf, St. Basile, St. Raymond, Pointe-aux-Trembles, Ste. Catherine, St. Augustin.

Ce résultat n'a nullement surpris ceux qui connaissent l'opinion publique dans le Comté de Portneuf. Mais ce qu'il y a d'étonnant c'est que J. Childs Ecuyer, Notaire, qui savait fort bien, lui, à quoi s'en tenir, ait eu la hardiesse de demander un poll.

Mercredi, à midi, M. Brousseau a été proclamé, à Cap Santé, dument élu député du comté de Portneuf, en présence d'un grand nombre d'électeurs. Après la proclamation, M. Brousseau est parti pour sa terre de St. Augustin, précédé par soixante cavaliers et suivi par plus de cent cinquante voitures. En arrivant à St. Augustin, les quatre cents personnes qui avaient accompagné M. Brousseau furent invitées à prendre part à un diner. Par une heureuse coïncidence, M. le Curé de St. Raymond, le révérend M. Bédard, passait en ce moment, et sur l'invitation pressante de M. Brousseau, il consentit à assister à la fête et prit place à la tête de la table, à côté du député du Comté. La table, ayant la forme d'un fer à cheval, était dressée dans une allée encadrée de grands arbres aux branches desquelles était suspendue une quantité de drapeaux. Après le diner on chanta quelques chansons nationales dont l'écho répéta les refrains. M. le Curé de St. Raymond fut ensuite invité à prendre la parole et il prononça une chaleureuse improvisation qui fut écoutée avec le plus religieux silence, et

fut souvent interrompue par de bruyants applaudissements. M. Brousseau et deux ou trois autres orateurs parlèrent ensuite pendant quelque temps, après quoi les électeurs gais et joyeux firent leurs adieux à leur député par d'enthousiastes vivats, et reprirent chacun le chemin de leur résidence. La fête se termina le soir par un feu d'artifice et une procession aux flambeaux dans le village de St. Augustin.

Voici ce que dit le *Mercury*, l'organe du Gouvernement, de l'élection de Portneuf :—

" M. Childs a joué de malheur dans Portneuf. En vérité, c'est par trop malheureux pour un candidat d'encourir les frais d'une contestation aux polls, lorsque l'opinion en sa faveur, est, comme dans le cas présent, dans la proportion de 1,092 (c'est 1,134 qu'il faudrait dire.) Rédaction du C. du C.) à 42. Nous disons cela, malgré que M. Brousseau soit dans l'opposition."

M. Blanchet, a été réélu dans Lévis, à une forte majorité sur M. Giroux.

MONTMAGNY.—La majorité du Dr. Beaubien sur M. Blais, à Montmagny, était de 87 voix et non de 50, comme nous l'avions annoncé sur la foi d'autres journaux.

Le ministre des finances, M. Holton, et le Proc. Gén. du Bas-Canada, M. Dorion ont été élus, le premier dans Châteauguay, le second dans Hochelaga.

Le comté de Joliette a élu M. Corneiller et celui de Laprairie M. Pinsonnault.

Dans Wolfe et Richmond, M. Webb a triomphé de ses deux antagonistes, M. De Cazes et M. Felton.

M. Gagnon, l'a emporté dans Charlevoix sur M. Clément.

M. De Boucherville a été réélu dans Chambly.

Dans le Haut-Canada, entre autres députés élus, sont MM. Rankin, Ferguson, Walbridge, Jackson et Morris.

Le résultat du premier jour de votation, dans la ville d'Ottawa, était favorable à M. Currier. Il avait 118 voix de majorité sur M. Scott, l'ancien député.

Voici la liste des députés élus jusqu'à ce jour :

BAS-CANADA.

Table listing candidates and their constituencies in Bas-Canada, including Argenteuil, Lotbinière, Dorchester, Pontiac, St. Hyacinthe, etc.

HAUT-CANADA.

Table listing candidates and their constituencies in Haut-Canada, including Cornwall, Glengarry, Hastings (Sud), Wellington (Sud), etc.

Table listing candidates and their constituencies in the West, including Northumberland-Est, York-Ouest, Durham-Ouest, etc.

Les élections tant dans le Haut que dans le Bas-Canada sont à peu près terminées. Les dernières auront lieu au plus tard dans le courant de la semaine prochaine. Il est malheureusement constant que, dans bien des comtés, on a eu recours de part et d'autre à la brigade, à la violence, à la corruption. Nous avons déjà protesté et nous ne cesserons de protester, avec des voix plus autorisées que la nôtre, notamment avec la grande voix de l'épiscopat catholique du Canada, contre l'emploi de ces moyens qui, après avoir fait passer les peuples par la honte, les mènent finalement à la ruine. Non, il n'est pas possible que, dans le Bas-Canada du moins, un milieu d'une population presque entièrement catholique, on persiste dans un pareil système. On y renoncera, nous le croyons fermement, quand il sera bien compris partout et par tous que la violence et l'achat des votes, quel que soit le déguisement que revête ce trafic des consciences, sont condamnables et ne sont que la mise en jeu de l'injustice et de l'iniquité. Or, l'épiscopat catholique canadien a parlé, et dans d'admirables mandements qui resteront, il a énergiquement flétri et réprouvé toutes ces menées et manœuvres iniques de la violence et de la corruption.

M. De Boucherville a été réélu dans Chambly. Dans le Haut-Canada, entre autres députés élus, sont MM. Rankin, Ferguson, Walbridge, Jackson et Morris. Le résultat du premier jour de votation, dans la ville d'Ottawa, était favorable à M. Currier. Il avait 118 voix de majorité sur M. Scott, l'ancien député. Voici la liste des députés élus jusqu'à ce jour :

La St. Jean-Baptiste.

La ville de Québec célébrait aujourd'hui notre fête nationale. La température qui, la veille encore, était fort menaçante, était on ne peut plus belle. Aussi la fête a-t-elle été splendide. Malgré le peu de temps laissé aux ordonnateurs par la lutte électorale qui vient de se terminer, nous pouvons dire en toute vérité que la St. Jean-Baptiste de 1863 a même laissé en arrière celles qui l'ont précédée.

Les Volontaires, sous les armes, figuraient avec leur nouvel uniforme, et ont contribué grandement à donner à la procession une apparence des plus imposantes. Les compagnies des Pompiers des faubourgs St. Jean et de St. Roch nous ont charmé par la beauté de leur costume et l'élégance de leur tenue.

Vers neuf heures la procession s'est mise en marche selon l'ordre indiqué dans notre dernier numéro. Parmi les nombreux drapeaux, on remarquait la nouvelle bannière de la Société Typographique, peinte par M. Giffard, élève de M. Théophile Hamel. Le travail en est très beau et fait beaucoup d'honneur à notre jeune compatriote.

Arrivée devant l'Hôtel St. George, la Procession s'est arrêtée pour saluer Son Excellence le Gouverneur-Général, qui a répondu brièvement, avec sa courtoisie ordinaire, au salut de la Société. Reprenant alors sa marche, elle est allée rendre ses hommages à Sa Grâce, Mgr l'Archevêque de Québec. Vu l'état de souffrance de Sa Grâce, M. le Grand-Vicaire C. F. Cazeau a répondu, comme toujours, avec beaucoup d'à propos au discours fait par le Président. Continuant alors sa marche, la Procession est arrivée à 11 heures à l'Eglise St. Roch, où une messe solennelle fut chantée par un cœur nombreux d'amateurs. M. L. Hallé, autrefois vicaire de St. Roch, officiait. Le sermon fut prêché par M. F. X. Plamondon.

L'orateur prit pour texte ces paroles du livre des proverbes :

Justitia decet gentem : miseros autem facit populos peccatum.

La justice élève les nations, et le péché rend les peuples misérables.

Nous serions heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs ce discours si plein de sentiments d'un véritable patriotisme, et respirant partout cet esprit de foi humble et sincère qui ranime l'âme et l'échauffe en semant dans tous les cœurs la conviction et la paix.

Nous sommes forcé cependant de n'en donner qu'une courte analyse, l'auteur, par un sentiment d'humilité que nous regardons comme excessive, n'ayant pas voulu le livrer à la publicité.

En voyant l'allégresse peinte sur tous les visages, il s'écrie avec le psalmiste : Qu'il est doux, qu'il est agréable pour des frères d'habiter ensemble ! *O quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* Qu'il est beau ce jour de fête où les Canadiens viennent, comme des frères, se réunir et prier ensemble aux pieds des autels de la Patrie. Notre patrie, nous la chrérissons, et à bon droit. Comme l'étranger qui remonte le majestueux S. Laurent admire cette nature grandiose, ces montagnes à perte de vue, ces villages prodigués à l'infini sur ses deux rives ; de même en remontant le fleuve majestueux de notre histoire, nous sommes dans l'admiration à la vue des hautes actions de nos aïeux qui, comme les Laurentides couronnent si glorieusement les temps héroïques de notre pays et ont servi de base et de fondements sur lesquels sont assis aujourd'hui la paix, la tranquillité, le bonheur, la Religion si vivace et si profondément implantée dans notre beau Canada. Alors le Canadien s'écrie : Non le Seigneur n'a pas agi de la sorte avec toutes les nations : *Non fecit taliter omni nationi !* Pourquoi le Seigneur a-t-il épargné le Canada, lorsqu'il a fait sentir la puissance de son bras aux autres parties de l'univers ? Partout la guerre exerce ses ravages ; le Canada seul jouit d'une paix profonde. A qui le doit-il ? N'est-ce pas au ciel ? Et pourquoi Dieu a-t-il épargné le Canada jusqu'à ce jour ?

Pour résoudre ce problème, l'orateur se fait cette question : Qu'est-ce qui fait la force et la grandeur d'un peuple ? Il répond avec le sage : ce sont ses vertus morales et religieuses, tandis que le vice amène sa décadence et sa chute. Une nation qui a des mœurs subsisterait plutôt sans lois, qu'une nation sans mœurs avec les lois les plus sages et les plus parfaites. La loi civile n'atteint que le corps, l'âme échappe à son action. Ce qu'il faut enchaîner, c'est la volonté. Or cette volonté ne sera déterminée à agir que lorsqu'elle verra dans la chose commandée l'expression de la volonté divine. L'amour et la soumission sont l'effet de la vertu, et c'est dans la vertu que la législation d'un Etat puise sa force et son pouvoir ; c'est aussi la vertu qui en bannissant du Canada les vices et en épurant les mœurs, a posé les bases de la prospérité de notre pays.

On a dit : " La Religion paralyse le progrès. " C'est une erreur ; les vertus religieuses au contraire communiquent au peuple une activité dévorante que les obstacles, ni les revers, ni les calamités ne rebutent. Le peuple vertueux puise dans sa foi une force surnaturelle qui sait résister aux efforts d'un ennemi redoutable. Les vertus morales, en donnant le devoir pour base au patriotisme, l'élevèrent jusqu'à l'héroïsme du dévouement ; elles seules imposent silence aux passions ; seules elles conduisent un peuple dans la voie du bien, le civilisent, le dotent d'institutions solides et durables, et par là, fonde sa puissance. *Justitia decet gentem.* La foi nous dit : " *Lo salus vult du Seigneur, il est la récompense de la prière ; la paix est la conséquence de l'observation de sa loi sainte.*

L'épreuve est quelquefois envoyée aux nations comme aux individus, pour les sanctifier. L'Eglise leur crie avec la mère des Machabées : " Courage mes enfants, regardez le ciel ; Dieu est plus puissant que vos meurtriers. "

Si la vertu a fait votre bonheur et nous a conservé intacte notre nationalité, craignons le vice, car il en amènerait la décadence et la ruine : *Miseros autem facit populos peccatum.* Quand le Seigneur eût constitué les Hébreux en nation il leur dit : Si vous ne gardez tous mes commandements, et si vous méprisez ma loi, je vous visiterai soudain par la peste et la maladie. Je rendrai le ciel de fer, et la terre d'airain. Votre terre ne fournira point la récolte, et vos arbres demeureront stériles. Je répandrai la corruption dans l'air, et sur la terre de la poussière au lieu de pluie.

Ecoutez la parole du Seigneur, dit le prophète Osée : il va entrer en jugement avec ses créatures, parce qu'il n'y a plus ni vérité, ni miséricorde, ni science de Dieu sur la terre. Les blasphèmes, les mensonges, l'homicide, le vol, l'adultère l'ont inondée. Les enfants des hommes se sont multipliés avec leurs iniquités, je changerai leur gloire en ignominie.

L'impureté, l'injustice, le meurtre, le blasphème et le parjure, voilà les causes de l'abaissement des nations. L'histoire est là pour nous en convaincre. Un autre vice qui est la plaie des sociétés modernes, c'est l'esprit d'insubordination et de révolte : révolte contre la loi de Dieu, révolte contre l'Eglise, révolte contre les parents, révolte contre l'Etat. Tout se renue et s'agit dans l'Univers.

Le Canada, protégé d'une manière visible depuis 250 ans que nos pères sont venus habiter les bords du St. Laurent, a changé de maître, mais il est resté le même. Il lui a fallu lutter pour conserver ses institutions, sa langue, ses lois, mais il n'a pas succombé. Peut-être aurons-nous encore à lutter ; nous ignorons ce que l'avenir nous ménage. Si le Canada veut ne pas ternir sa gloire, c'est à ses enfants à se rallier sous les drapeaux de la Religion et de la Vertu.

L'orateur termina en recommandant aux Canadiens l'union : l'union fait la force. Que les Canadiens s'unissent comme un seul homme pour combattre l'ennemi jaloux de leur bonheur ; cet ennemi qui, pour les détruire, cherche à mettre la division parmi eux. Ce beau pays serait-il un jour le théâtre de ces luttes terribles qui changent les destinées d'un peuple ? Que Dieu ne le permette pas ! Que les saints Anges préposés à sa garde l'en préservent !

Après la messe, la procession se remit en marche et se rendit jusqu'à la demeure du Président de la Société St. Jean-Baptiste, L. H. Langevin, écuyer, puis se dispersa. Dans la soirée, il y eut, à la Salle Jacques-Cartier, un concert, sous la direction de M. Lavigneux.

Un journal de New York, qui semble avoir pris pour spécialité de pousser à l'exécration le chauvinisme à l'endroit de la France et du gouvernement français, se fait écrire de Paris, sur l'état des choses en France, des correspondances où la vérité n'entre à peu près pour rien. Cela ne tirerait point à conséquence et l'on n'y ferait guère attention si d'autres feuilles, même en Canada, ne prenaient pour argent comptant ces élucubrations mensongères et malveillantes et ne jugeaient à propos de les reproduire et de les commenter. Ainsi à propos des élections générales qui viennent d'avoir lieu en France, la feuille newyorkaise a inséré une correspondance, non signée, où il est dit que, dans l'un des 88 départements français, celui des Pyrénées-Orientales, un candidat, patroné par le gouvernement, aurait essayé, non sans succès, d'introduire les mœurs anglaises en fait d'élection, c'est-à-dire d'acheter purement et simplement les voix. Le candidat n'y serait point allé de main morte : sans compter nombre de largesses précieuses, faites à bonnes enseignes, il aurait ouvert et fait couler sur le menu de la population des effluves d'or. Tout cela, au dire du précieux correspondant, sans préjudice d'une " cuisine digne des noces de Gamache ; " sans préjudice des banquets avec " musique, fleurs, jeunes filles, etc., etc. "

Tout cela est assez joli mais sent le chanvin d'une lieue. Ce n'est ni vrai ni vraisemblable. Y ajouter foi, c'est faire preuve d'une merveilleuse crédulité et avouer qu'on ignore absolument les conditions et l'esprit de la société française. S'il y avait un mot, un seul mot de vérité dans tout cela, M. Péreire, le candidat en question, qui a été élu par 28,000 voix, serait aujourd'hui sous les verrous d'une prison, et tenez pour certain que la magistrature ferait son devoir et le condamnerait sans merci. Il faut ignorer absolument encore les conditions et l'esprit de la magistrature française pour s'imaginer qu'un pareil misérable pourrait ainsi se mettre au-dessus des atteintes de la justice et la braver impunément. M. Péreire est soutenu par le gouvernement, dira-t-on ! Et qu'importe ? La magistrature n'en ferait pas moins son devoir, car à l'éternel honneur de cette magistrature française on peut toujours dire d'elle ce que le premier-président Séguier répondit à ce courtisan qui le sollicitait au nom du roi de France en faveur d'un prince du sang, devenu roi lui-même depuis : *La cour rend des arrêts et non pas des services.*

Mais ce motif même qu'on invoque est précisément ce qui rend à la fois invraisemblable et absurde l'allégation des faits mis si gratuitement à la charge de M. Isaac Péreire. Le gouvernement soutient M. Péreire, soit ; mais l'on accordera bien sans doute que les conseillers de l'empereur et l'empereur lui-même ne sont pas des gens sans intelligence. Or, voyez cependant ce qui arrive. Des élections se font dans 88 départements. Dans 87, tout se passe sans ombre de corruption et personne n'y songe pas plus d'un côté que de l'autre. Mais voilà que tout à la fois, bien loin, bien loin, à Perpignan, à 200 lieues de Paris, dans une circonscription dont le gouvernement se tenait à peu près sûr, ce même gouvernement aurait jeté ou laissé jeter des sommes fabuleuses, 2 à 3 millions de francs, en calculant modérément d'après les données vagues de la correspondance du *Messenger Franco-Américain*, reproduit par certaine feuille de Québec, aurait ainsi fait ou laissé faire de la corruption ouvertement, et cela dans quel

but ? Dans un but qu'il est impossible de deviner.

Est-ce pour avoir une voix de plus ?— Mais sur 283 membres dont se compose le Corps-Législatif, on peut compter 255 Députés entièrement dévoués au régime impérial et qui voteront comme un seul homme sur presque toutes les grandes mesures de politique intérieure ou extérieure : qu'importe dès lors le chiffre de 256 au lieu de 255, alors que l'opposition ne pourra guère se montrer que par un chiffre de 25 à 30 voix au plus ?

Est-ce pour l'effet moral ?— Mais eût-il été bien avisé alors d'aller à l'extrémité de la France choisir bel et bien Perpignan comme si les destinées de l'empire en dépendaient ? Et croit-on, par exemple, que les élections de Paris n'eussent pas autrement pesé dans la balance que le triomphe d'un candidat officiel à Perpignan ? On sait ce qui s'est passé à Paris. Dans huit circonscriptions électorales sur neuf, les candidats de l'opposition l'ont emporté sur les candidats officiels, et il y a apparence qu'un candidat de l'opposition l'emportera encore dans la circonscription où il y a ballottage. Paris est le siège de l'empire, et l'on ne peut disconvenir que, non seulement en France, mais à l'étranger même, à Londres, à Vienne, à Berlin, à St. Pétersbourg, partout, les élections de Paris n'aient une signification d'une immense portée, à tort peut-être exagérée. Tout le monde a les yeux sur Paris, mais qui songe à Perpignan ?

Pour ne parler que la deuxième circonscription électorale de Paris où M. Thiers ne l'a emporté qu'à une majorité de 1278 voix sur le candidat officiel, M. Devineq, si la corruption eût été de mise, est-ce que pour gagner ces 1278 voix, deux à trois millions de francs, soit cent à cent-cinquante mille louis du Canada, n'eussent pas été jetés ici plus à propos qu'à Perpignan ? La lettre de M. de Persigny avait fait de la candidature de M. Thiers en particulier une candidature antinapoléonienne ; et, pour la faire échouer, on eût tenu devant des moyens qu'on aurait point eu scrupule d'employer ou de tolérer ailleurs ? Non, non, le gouvernement français n'a point eu recours à ces moyens honteux de corruption parce qu'ils lui répugnent comme ils répugnent à la masse du peuple français, et qu'il est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'un gouvernement de corruption, en France, tomberait bientôt, non sous le pavé des barricades, mais par la révolution du mépris.

Etats-Unis.

Voilà encore les fédéraux et les journaux du Nord à la recherche de l'armée de Lee, dont on n'a plus, paraît-il, ni vent ni nouvelle. On constate bien la présence, en tel et tel endroit, de petits détachements confédérés, mais on ne sait où se trouve le principal corps d'armée.

Nous sommes portés à croire que le général Lee manœuvre actuellement pour diviser le plus possible les différentes armées fédérales, dont la force collective est plus élevée que la sienne, afin de pouvoir les battre séparément et de marcher ensuite sur Washington.

Les dépêches de l'Ouest représentent toujours Vicksburg comme étant à la veille de tomber aux mains des fédéraux.

Paroisse de Ste. Claire, comté de Dorchester.

F. François Rouleau, curé, maire de la Paroisse de Ste. Claire, comté de Dorchester.

Monsieur, Nous soussignés, électeurs du comté de Dorchester, demeurant en la paroisse de Ste. Claire, vous prions et requérons de vouloir bien convoquer une assemblée des électeurs de la dite paroisse de Ste. Claire, à un lieu, jour et heure convenables pour prendre en considération les malheureux événements qui ont eu lieu le onze du courant au poll de Ste. Claire, tenu pour l'enregistrement des votes des électeurs de la dite paroisse pour choisir le député du comté de Dorchester à la Chambre Législative.

Ste. Claire, 18 juin 1863. (Signé) J. BTE. FORTIER, CONS. MUN. JUSTE CAYOUILLE, BÉNON GAGNON, père P. LUDGER RICHARD, et autres. Vu la réquisition ci-dessus, j'invite les habitants de Ste. Claire, comté de Dorchester, à s'assembler à la salle publique, dimanche prochain, le vingt et un de juin courant, à l'issue du service divin du matin. Ste. Claire, 19 juin 1863. (Signé) F. ROULEAU, Maire de Ste. Claire.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de Ste. Claire, dans le comté de Dorchester, tenue à la porte de l'Eglise de la dite paroisse, après la messe paroissiale, dimanche, le 21 juin courant, le maire de la paroisse et préfet du comté, Frs. Rouleau, curé, fut appelé à la présidence, et M. Louis Fortier, étudiant en Droit et secrétaire-trésorier de la municipalité fut prié d'agir comme secrétaire. Tous les paroissiens, à quelques exceptions près, étaient présents. Après quoi il fut résolu unanimement : 1° Sur motion de M. Michel Côté, secondé par M. François Fournier, Que cette paroisse profite de la première circonstance qui lui est offerte pour exprimer toute son indignation à l'occasion des

MUSIQUE D'ÉGLISE.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de MUSIQUE RELIGIEUSE...

M. AUGUSTE DURAND, Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris). Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église.

10 exemplaires de la méthode d'orgue-Alexandre à l'usage des pianistes, de MM. d'ARBEL et DURAND...

A Louer. UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtiments nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles...

CATECHISME de Persévérance ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion...

LEVERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'abbé J. GAUME...

MANUEL des CONFESSEURS, composé de 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence...

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres...

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672)...

PLUMES D'OR, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de tous les prix. Petites plumes et Magnum-Bonum.

COMPAGNIE D'Assurance Maritime DE QUÉBEC. DIRECTEURS: HENRY J. NOAD, H. DUBORD...

Batisses de Renaud RUE SAINT-PIERRE. La compagnie est maintenant prête à émettre des polices.

ENCORE D'OR supérieure, en petites bouteilles. À vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS. Le soussigné désirerait acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE. Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU, Québec, 20 février 1863.

A VENDRE, Chez MM. Brousseau & Freres, "MES LOISIRS" PAR L. H. FRÉCHETTE, Auteur de Filiz Pourcé.

Journal des Maîtrises REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Le journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éléments précieux et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger...

CONDITIONS D'ABONNEMENT: Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique:—\$4.00.—Texte seul: \$2.00.

L'ECONOMISTE FRANCAIS Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUCAL.

Le journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence.

On sait que M. Rameau traite, dans l'Economiste français, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain...

Organe de la Société des Etudes pratiques d'économie sociale, fondée et dirigée par M. LE PLAT, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres...

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11. Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

LE VIN ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA. DE A. D'ANDURAN MÉDECIN-PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût un action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

Je n'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

MODE D'ADMINISTRATION. Voir les prospectus qui accompagnent les fiocons. Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier...

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine. Quelques fiocons ont été envoyés pour essai à la librairie de LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine. Quelques fiocons ont été envoyés pour essai à la librairie de LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Prix—\$3 le fiocon—COMPTANT

SOUVENIR CONSACRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE M. L. J. CASALUT

M. L. J. CASALUT PREMIER RECTEUR DE L'Université-Laval.

PREMIER RECTEUR DE L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS. À vendre par le soussigné, LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES POUR 1863

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE. Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1er Novembre. ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année: des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie colorée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862. 1. Chronique du mois, par H. NEVIRE. 2. La muette, par VIERNE. 3. Casserie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME JULIE FERTIAULT.

4. Modes, par BLANCHIE DE SERIGNY. 5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Taffetas d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses. 6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bibéche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.

7. Explication de la planche de broderies. 8. Explication de la planche de patrons. 9. Explication des gravures de modes. 10. Explication de la planche de tapisserie. 11. Aquarelle. 12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro: 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format). 2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER. 3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES). 4° UNE GRAVURE DE MODES colorée. 5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER. 6° UN DESSIN DE TAPISSERIE colorée. 7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle). 8° LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE. 9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT. 10° LE REVE AU SON DU COR, par C. SERMANE. 11° MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement:—\$5 par an, invariablement payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville, Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, Médecins de l'Académie Imp. de Médecine, et Lussaigne, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour faire l'analyse, "que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR DU DR. GUILLIÉ,

LE SEUL AUTHENTIQUE, PRÉPARÉ PAR PAUL GAGE, A PARIS, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHMES, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRES l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIEVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, quelquefois bourbeuse ou rougeâtre, quelquefois teinte et pour ainsi dire trouble, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUEISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE.

GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, acre, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine. Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Inséctions séreuses et hydropiques, les Inflammations de la

plèvre et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix: 5 et 10 fr. la boîte, pris à Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, on s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires.

Avocats. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St Roch. D. LEBOUTILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville.

Notaires. A. DOLPHE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.

Docteurs. ALFRED G. BELLEAU, No. 12, Rue et Bourg St. Jean. T. ASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. A. H. LARUE, No. 1, Rue St. François, Haute-Ville. F. F. DEBERKY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentistes. M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Pharmaciens. H. MARSH, Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais. J. E. BURKE, Dispensaire de Québec, 541.

Marchands de Marchandises Seches. IRENE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph. DEGUISE & ROY, coin des Rues du Pont et Desossés. J. & O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph. F. COTE, No. 32, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs. M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch. P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville. J. LILLY & CIE, Rue Buade, 537. J. D. ARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort, 538.

Manchonniers. N. NICOL, No. 41, Rue du Pont, St. Roch. O. COTE, coin du Gén. Wolfe, 539.

Marchands Horlogers. J. P. GENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec. CYRILE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par M. J. P. Gendron.

Marchand de Bois. A. NT. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Hôteliers. N. LEFRANÇOIS, No. 111, Palais. HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame Basse-Ville.

Selliers. B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais. JOS. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.

J. BELANGER, Rue St. Nicolas, Palais. A. vendre: poêles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de gutta-percha. À vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.)

Table with 2 columns: Location and Price. Includes CANADA (Un an \$4.00, Six mois 2.00, Trois mois 1.20), ETATS-UNIS D'AMERIQUE (Un an \$6.00, Six mois 3.00, Trois mois 2.00), FRANCE (Un an 50 francs, Six mois 30 francs, Trois mois 20 francs).

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes: Six lignes et au-dessous \$50 50. Pour chaque insertion subséquente, 00 12 1/2. Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.